

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'-**  
**DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1-**  
**YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT**

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'-DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1-YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT
Numéro du produit	63377
Synonymes; marques commerciales	CI 42045, ACID BLUE 1, FOOD BLUE 3, 90147 BLUE VRS
Indications sur l'enregistrement REACH	Si les numéros d'enregistrement REACH n'apparaissent pas, la substance est soit exemptée d'enregistrement, soit elle n'atteint pas le seuil de volume minimum pour l'enregistrement (1mT / an)
Numéro CAS	129-17-9
Numéro CE	204-934-1

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées	Colourant Colorant
--------------------------	--------------------

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	63377

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (CE N° 1272/2008)**

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H312 Resp. Sens. 1 - H334
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Numéro CE	204-934-1
-----------	-----------

## HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'- DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1- YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H312 Nocif par contact cutané.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Mentions de mise en garde

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).  
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

<b>Nom du produit</b>	HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'-DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1-YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT
<b>Indications sur l'enregistrement REACH</b>	Si les numéros d'enregistrement REACH n'apparaissent pas, la substance est soit exemptée d'enregistrement, soit elle n'atteint pas le seuil de volume minimum pour l'enregistrement (1mT / an)
<b>Numéro CAS</b>	129-17-9
<b>Numéro CE</b>	204-934-1
<b>Commentaires sur la composition</b>	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si une gêne persiste.

## HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'-DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1-YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT

<b>Contact cutané</b>	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>Contact cutané</b>	Nocif par contact avec la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	--

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre. Sodium.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.
---	--

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau.
----------------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'-DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1-YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT

**Méthodes de nettoyage** Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

## HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'- DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1- YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT

<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m <sup>3</sup> . S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P1. EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide Poudre.
<b>Couleur</b>	Foncé. Bleu.
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution diluée): 5 - 7 (1%)
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'écoulement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de congélation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	180.6°C
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	1.15E-031 Pa @ 25°C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité apparente</b>	0.3 - 0.5 kg/l
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: -2.783

**HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'-  
DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1-  
YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT**

Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	316.3 - 326.6°C
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

### 9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	566.67
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information requise.
--------------------------------------	-----------------------------

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
---------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants.
------------------------	---------------------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre. Sodium.
-------------------------------------	--

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'-  
DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1-  
YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT**

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>  
mg/kg)** 5.000,0

**Espèces** Souris

**ETA orale (mg/kg)** 5.000,0

**Toxicité aiguë - cutanée**

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub>  
mg/kg)** 1.313,58

**Espèces** Lapin

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Nocif par contact avec la peau.

**ETA cutanée (mg/kg)** 1.313,58

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Corrosion cutanée/irritation  
cutanée** Non irritant.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Lésions oculaires  
graves/irritation oculaire** Non irritant.

**Sensibilisation respiratoire**

**Sensibilisation respiratoire** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Sensibilisation cutanée**

**Sensibilisation cutanée** Pas d'information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Essais de génotoxicité - in  
vitro** Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

**Cancérogénicité**

**Cancérogénicité** Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

**Toxicité pour la reproduction**

**Toxicité pour la reproduction -  
fertilité** Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

**Danger par aspiration**

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané**

Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé. Nocif par contact avec la peau.

**HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'-  
DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1-  
YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT**

**Contact oculaire** Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: > 100 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** , EC8 48 heures: 100 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: 56.3 mg/l, Scenedesmus subspicatus

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le produit n'est pas biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** FBC: 3.162,

**Coefficient de partage** log Pow: -2.783

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

**HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'-  
DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1-  
YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT**

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Aucun marquage transport nécessaire.

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Transport en vrac Non applicable.  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

## HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'- DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1- YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Date de révision**

12-01-22

**Numéro de version**

3.000

**Remplace la date**

04-01-19

**HYDROGEN [4-[4-(DIETHYLAMINO)-2',4'-  
DISULPHONATOBENZHYDRYLIDENE]CYCLOHEXA-2,5-DIEN-1-  
YLIDENE]DIETHYLAMMONIUM, SODIUM SALT**

<b>Numéro de FDS</b>	63377
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H312 Nocif par contact cutané. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Signature</b>	Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.